



59265

L'Aubignois

Le point sur l'actualité de votre commune - Août 2025

Chères Aubignaises, chers Aubignois,

C'est toujours avec une vive émotion que je prends le crayon pour évoquer la disparition de notre dévoué Maire Alain BOULANGER. Il a tant aimé son village auquel il a consacré une grande partie de sa vie. D'année en année, il a œuvré à son embellissement et grâce à sa bonne gestion financière et ses relations chaleureuses avec les habitants et les membres de son Conseil municipal, il a su en faire un village agréable et dynamique. Je n'aurai pas la prétention de lui ressembler mais je ferai de mon mieux pour poursuivre son action telle qu'il l'aurait souhaité.



Je remercie mes collègues élu(es) pour m'avoir accordé leur confiance en m'élisant à la tête de la commune le 1^{er} février 2025. Avec l'aide de notre directeur général des services, Raphaël Corté, un collaborateur passionné par son métier, et du personnel communal à mes côtés, la tâche est moins rude. Avec le soutien du Sous-préfet, du Président de Douaisis Agglo et de mes collègues maires me voici parée pour terminer ce mandat dans de bonnes conditions.

Le budget voté à l'unanimité en mars dernier m'a permis de poursuivre plusieurs travaux comme la rénovation d'une troisième classe (avec l'acquisition de mobilier pour l'enseignante), la réfection de la toiture et du système d'assainissement du restaurant "le Manoir Beach Resort", rue de la Plage, dont la commune est propriétaire, le rafraîchissement des peintures et des espaces situés derrière la garderie et dans la cour d'école...

Nous continuons également la modernisation de nos équipements : achat d'un tracteur tondeuse pour que nos agents entretiennent le terrain de football sans faire appel à une entreprise, achat d'un véhicule utilitaire, une Renault Kangoo, d'outillages à batteries (débroussailleuse, souffleur, taille haies...). Les rues Jeanne Claire, Ernest cuisinier et Charles Bayen disposent d'un nouvel éclairage en LED ; il n'y a pas de petites économies...

Et toujours sans augmentation des impôts locaux afin de protéger votre pouvoir d'achat !

Enfin nous avons progressivement titularisé les agents communaux qui étaient encore en contrat à durée limitée pour leur assurer un statut conforme à la réglementation et pour reconnaître le travail qu'ils accomplissent chaque jour pour notre cadre de vie.

Il y a toujours à faire dans une commune mais je souhaite accomplir ma mission avec, pour priorité, l'entretien de notre patrimoine, de nos infrastructures tout en préservant la bonne santé financière de la commune. J'aimerais pouvoir satisfaire les souhaits de tous nos habitants mais le budget de la commune, c'est comme à la maison, il faut rester raisonnable et faire les choses progressivement.

Prenez bien soin de vous.
Cordialement,

Votre maire,
Marie-Madeleine LEFEBVRE

TRAVAUX

LA DERNIÈRE CLASSE DE PRIMAIRE RÉNOVÉE.

Depuis 2020, la municipalité s'est engagée dans un



programme pluriannuel de rénovation de l'école.

Après les doubles-vitrages, La toiture, l'électricité et le revêtement de la cour, ce fut le tour des classes.

A raison d'une classe par an, la 3^{ème} et dernière classe de primaire vient



d'être achevée. Les peintures ont été refaites, du nouveau mobilier a été acheté et des panneaux en LED sont venus remplacer les anciens éclairages néons. L'année prochaine, les travaux qui ne peuvent être réalisés que pendant les grandes vacances scolaires, concerneront le couloir et les sanitaires. La dernière phase, qui débutera en 2027, se

concentrera sur l'école maternelle avec la rénovation du dortoir et de la salle de classe.

LE COLOMBARIUM S'AGRANDIT



A Aubigny-au-Bac, l'incinération est devenue une option de plus en plus courante pour les familles en deuil. Ce choix, souvent motivé par des considérations écologiques, économiques ou philosophiques, reflète une évolution des mœurs funéraires.

Face à cette tendance, nous avons installé, il y a quelques années, un columbarium. Cette structure, dédiée au dépôt des urnes funéraires, répond à la demande croissante des familles qui souhaitent un lieu de recueillement et de mémoire pour leurs proches incinérés. Afin de respecter la volonté des défunts, nous avons fait l'acquisition d'un monument comprenant 10 urnes supplémentaires.

Le conseil municipal a également adopté, dans notre cimetière, le principe des cavurnes. Il s'agit d'une petite tombe carrée dans laquelle il est possible de déposer des urnes. C'est une solution qui permet de concilier incinération et inhumation. Pour avoir plus d'informations sur ces concessions, les modalités d'acquisition et les tarifs, n'hésitez pas à contacter la mairie.



UN ESPACE PLUS OUVERT POUR LES ÉLÈVES ET LA DIRECTION D'ECOLE



L'intérieur, la façade et la toiture du bâtiment qui accueille aujourd'hui la garderie, la salle polyvalente et le bureau de la direction d'école ont été progressivement rénovés. Il restait une dernière touche à apporter à cet équipement pour

qu'il soit achevé : la rénovation de la façade arrière (côté cour d'école) et son jardinet.

Cet été, les agents communaux ont donc minutieusement poncé et décapé les murs, les escaliers et les boiseries de cette façade pour leur redonner un bel aspect. Le petit espace vert qui mène notamment au bureau de la direction d'école a été rehaussé, borduré et agrémenté de terre végétale et de nouvelles plantations.



LE PETIT PONT DE LA RUE LÉO LAGRANGE



Ce petit pont qui enjambe discrètement la "Navie", rue Léo Lagrange, attendait depuis longtemps que l'on s'occupe de lui. Les agents communaux ont rejointoyé les murets, peints les chapeaux et redonné de la couleur aux grilles qui permettent d'observer le cours d'eau en contrebas. Une étude est en cours, en collaboration avec l'agence d'ingénierie du département du Nord, pour une réfection, l'année prochaine, des structures porteuses, sous le pont.

RÉFECTION DU JARDIN, DES DÉPENDANCES ET DE LA SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE

Notre mairie est bien plus qu'un simple bâtiment administratif ; elle est le cœur de la vie collective, un lieu d'accueil pour les citoyens, pour les réunions du Conseil municipal et la célébration des mariages. En tant que bien commun, son entretien régulier nous tient beaucoup à cœur. Elle est un symbole, une partie de l'image que nous renvoyons d'Aubigny-au-Bac. Elle renforce le sentiment d'appartenance à la communauté. Bien entretenue, elle projette une image positive et dynamique de la commune. C'est un investissement dans le service public et dans la valorisation de notre patrimoine local. C'est la raison pour laquelle nous lui prêtons une attention particulière et que nous avons entrepris, cette année, la rénovation de son jardin et de ses dépendances. Nous ne vous cacherons pas que nous avons à l'esprit d'y organiser à l'avenir, pourquoi pas, quelques manifestations culturelles.



Avant



Après



Avant



Après



Etanchéification de la toiture des dépendances par les agents communaux



Salle des mariages rénovée

D'IMPORTANTES TRAVAUX DE RÉNOVATION AU MANOIR BEACH RESORT



Le Manoir Beach Resort, situé rue de la Plage, est un bâtiment qui fait partie du patrimoine communal depuis l'aménagement du Marais, en base de loisirs, dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Il a d'abord été un casino, il a même reçu la visite du Général de Gaulle en 1950 mais il a surtout été le siège d'activités de restauration. Il s'appelait, il y a quelques années encore, le restaurant l'Ermitage. Il est actuellement loué sous la forme d'un bail commercial pour une durée de 9 ans

jusqu'en 2028, à un entrepreneur privé. Dans l'éventualité où ce bail n'était pas renouvelé, il est important de le maintenir en bon état afin qu'il puisse à nouveau trouver preneur. La municipalité a donc décidé d'entreprendre d'important travaux de rénovation. Après l'installation de baies de désenfumage pour la sécurité, c'est la toiture, qui a nécessité un échafaudage complexe, puis le système d'assainissement, qui viennent d'être refaits. Les travaux se sont élevés à près de 100 000 €. C'est un investissement pour l'avenir de ce bâtiment que les Aubignois connaissent bien et qui semble avoir toujours fait partie du paysage de la commune.



LES GARAGES COMMUNAUX RÉHABILITÉS POUR UN CENTRE VILLE PLUS AGRÉABLE.



Ils menaçaient de s'effondrer mais leur démolition aurait laissé un espace vide en centre-ville. La municipalité a donc préféré les rénover. L'un des garages est désormais utilisé pour y stationner l'un des véhicules utilitaires de nos services techniques tandis que le second est loué, avec l'habitation attenante, à un particulier.

RENFORCEMENT DE L'ACCÈS AUX COMMERCES

Notre commune bénéficie d'un tissu économique remarquable en comparaison aux communes voisines qui disposent pourtant d'un nombre similaire d'habitants. A Aubigny-au-Bac, on trouve des professions libérales, des centres commerciaux, des artisans, des petits commerces, des agriculteurs, des entreprises, des campings... Il est important de maintenir ces activités qui facilitent le quotidien des Aubignois. La commune n'a donc pas hésité à entreprendre le renforcement de la voirie aux entrées des commerces "Carrefour" et "Champs et jardins". Ce trottoir, autrefois de la compétence du Département, a donc été rénové par la commune, contribuant ainsi au maintien, dans de bonnes conditions des activités économiques locales.



LES SUBVENTIONS. La Communauté d'Agglomération du Douaisis a mis en place un Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) qui permet de financer, à hauteur de 40%, certaines de nos dépenses (hors taxe) de nos investissements, dans la limite de 450 000 €, tous les 3 ans. Dès lors que nos achats et travaux répondent aux critères fixés par le Conseil communautaire, nous sollicitons la participation du FCIS de Douaisis Agglo. Chaque euro ainsi gagné est un euro réinvesti pour Aubigny-au-Bac.

Voici, le point sur les dernières opérations qui ont bénéficié d'un soutien du FCIS :

Au titre du FCIS 2021/2023

- Installation de Lavabos et d'un WC au Stade de foot
- Installation de fontaines de distribution d'eau au cimetière
- Pose de dalles d'éclairage LED à la salle des fêtes
- Acquisition de décorations lumineuses
- Pose d'une toiture en bac acier sur les garages communaux

Le montant global de ces travaux et acquisitions est estimé à 36 411,70 € TTC (32 322,13 € HT)

Subvention Douaisis Agglo/FCIS : 10 000 TTC

Au titre du FCIS 2024/2026

- Achat d'équipements (outillages techniques, alarmes école et mairie, mobilier scolaire, matériel informatique, vidéoprotection, tondeuse, décorations lumineuses...)
Le montant de ces opérations est estimé à 33 990,44 € HT (40 741,27 € TTC)
- Entretien des biens publics (Toiture salles des fêtes, Manoir et garderie, système de sécurité incendie salle des fêtes, portes des garages communaux, trottoir de la RN643...)
Le montant de ces opérations est estimé à 143 947,68 € HT (171 319,23 € TTC)
- Eclairage public (Luminaires en LED, éclairage des classes en LED, coffret électrique...)
Le montant de ces opérations est estimé à 15 596,70 € HT (18 548,04 € TTC)

Le montant global est estimé à 193 534,82 € HT (230 608,54 € TTC)

Subvention Douaisis Agglo/FCIS : 75 000 TTC

HOMMAGE A ALAIN BOULANGER



Une minute de silence a été observée, sur le parvis de la mairie, le 30 janvier 2025, à l'initiative des parents d'élèves élus au Conseil d'école, en hommage au maire, Alain BOULANGER qui nous a quittés le 21 janvier, à l'âge de 76 ans. . Nous remercions les enfants et leurs parents pour ce geste qu'il aurait apprécié.

Alain BOULANGER

(Né à Féchain le 21/02/1948 et décédé le 21/01/2025 à Aubigny-au-Bac) a été adjoint au Maire, sous la bannière du maire Charles DUFOUR à partir du 20 mars 1983.

Il est réélu, pour un second mandat le 24 mars 1989 mais cette fois sur la liste du maire Christian CARPENTIER et ce, jusqu'au 22 mars 2008, date à laquelle il devient Maire d'Aubigny-au-Bac, sans discontinuer, jusqu'au 21 janvier 2025. Soit plus de 40 ans au service de sa commune. Aujourd'hui, le parc dans lequel se trouve le terrain multisports et l'aire de jeux, situé au centre de la commune, porte son nom : le parc Alain BOULANGER. Il gardera ainsi un œil bienveillant sur les enfants de sa commune, une façon de les remercier pour cet hommage.

Sur la photo : Alain BOULANGER (en bas à droite) posant sur le parvis de la mairie, lors de son premier mandat d'adjoint au maire, en compagnie des membres du Conseil municipal de 1983 et du maire d'alors, Charles DUFOUR (avec l'écharpe tricolore)



FÊTE DE LA MUSIQUE 2025



Organisée par des habitants,
rue Raymond Gallez



Organisée par l'association de l'Union Sportive d'Aubigny-au-Bac, au stade municipal de football

LES CÉRÉMONIES 2025

Cérémonie nationale du 19 mars en souvenir et en recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc



Cérémonie nationale du 14 juillet qui marque la célébration de la République française marquée notamment par la prise de la bastille le 14 juillet 1789.



Cérémonie nationale du 18 juin commémorant l'Appel du Général de Gaulle, du 18 juin 1940, à refuser la défaite et poursuivre le combat

QUELQUES ÉVÉNEMENTS QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE ÉCOULÉE



Randonnée musicale organisée par le SIRA en mai 2024



Petit concert de rue, avec Chamberlain, le 10 août 2024, dans le parc Alain Boulanger



Halloween kid's party organisée par le Damier Club d'Aubigny-au-Bac le 31 octobre 2024



L'équipe des élus, des agents et des bénévoles chargée de la distribution des 200 colis aux Aînés de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année



Tournoi international de jeu de dames, organisé par le Damier Club d'Aubigny-au-Bac, le 3 novembre 2024. à la salle des fêtes. 46 participants se sont affrontés lors de ce premier open du jeu de dames organisé à Aubigny-au-Bac. Le Député Thierry Tesson est venu honorer de sa présence, cette compétition, dont la victoire a été remportée par un joueur belge.

VIE EN COMMUNAUTÉ

DÉMARCHAGE À DOMICILE : LES BONS REFLEXES.

Vous avez certainement déjà vécu cette situation : on sonne à votre porte, vous ouvrez et vous vous trouvez face à un démarcheur qui vous propose des produits ou services variés (énergie, adoucisseur d'eau, système d'alarme, ramonage...). Il ne s'agit pas forcément de faux représentants, mais leurs méthodes de vente sont parfois douteuses voire abusives, ne respectant pas les règles du démarchage à domicile. Ne vous laissez pas prendre au piège.

Quelques règles de prudence

Le démarcheur doit justifier de son identité professionnelle. Sa carte professionnelle doit comporter le nom et l'adresse de l'entreprise et le nom du vendeur

Méfiance face aux démarcheurs qui se présentent en groupe

Ne pas verser d'argent ou remettre de chèque avant le délai de rétractation de sept jours

Ne pas signer de document non daté ou antidaté

Ne pas faire de chèque antidaté et ne pas donner d'autorisation de prélèvement

Attention, la mairie n'envoie aucun démarcheur (sauf lors du recensement de la population).

La loi vous protège. En cas de doute, contactez la gendarmerie (03 27 89 52 62).

- Si vous avez signé un document, il n'est pas trop tard pour faire marche arrière. Vous bénéficiez, d'un délai de rétractation de 14 jours. Envoyez un recommandé pour faire valoir vos droits.

- La remise obligatoire d'un contrat : il doit comporter nom et adresse du fournisseur, nom du démarcheur, adresse et lieu de conclusion du contrat, nature et caractéristiques de l'achat, modalités et délai de livraison, prix et conditions de paiement. Tous les exemplaires doivent être signés et datés par le client et comprendre un bordereau de rétractation.

- L'interdiction de percevoir une contrepartie financière pendant le délai de réflexion et cela quelle que soit la nature de la somme demandée : espèces, chèque, arrhes ou acomptes...

- La commune a pris un arrêté municipal (n°2016/03/22) le 2 mars 2016, réglementant le démarchage à domicile. Il vous permet de contacter la gendarmerie si le démarcheur n'a pas sollicité l'accord préalable de la mairie ou s'il ne respecte pas les règles évoquées précédemment.

LES POUBELLES NE SONT PAS DU MOBILIER URBAIN.

Elles doivent être sorties au plus tôt la veille du ramassage et rentrées au plus tard, le soir même du ramassage.

Pour toute information concernant le ramassage, le tri et les encombrants, contactez le Point Info Déchets au 0800 802 157 (Appel gratuit)



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2024

NIULIKI Kéahinui, Akiléo, Edgard né le 16/01
PETIT Shelby, Mélanie, Carine, Isabelle, Monique née le 21/01
TISON Tiwan né le 22/02
FOURNIER Kenzo, Claude, Fabrice, Tiago, Eugène né le 13/03
VAN WONTERGHEM Rose, Hélène née le 05/04
BEAUMONT HOARAU Léonie, marie, Sarah née le 25/05
MAROSTICA Mattia, Alain, Jean-Pierre né le 25/06
PEDA ENGELAERE Julian né le 02/08
GRARD Baptiste, Hervé, Laurent né le 03/09
GRARD Constance, Séverine, Doriane née le 03/09
TACK Iris née le 10/11

PACS 2024

TACK Kévin et PODEVIN Marine le 11/04
HASQUIN Jean-Luc et VERCHIN Corinne le 27/04
LARCANCHÉ Reynald et BREYNE Virginie le 24/05
FRAISSINET Laurent et CLIQUET Sandrine le 10/09
HOARAU Alexandre et BEAUMONT Léa le 04/10
GRARD Gaétan et BARDIAU eugénie le 28/10
BARDIAU Charles et KACER Sonia le 14/12

DÉCÈS 2025

DELAMOTTE Alain le 02/01
BOULANGER Alain le 21/01
THÉRY veuve MALVOISIN Germaine le 07/02
BARDIAU Patrick le 13/02
DUMONT veuve LOBRY Mathilde le 26/02
DUFOUR veuve DUPONT Marcelle le 25/03
LEMORE épouse SALLIO Liliane le 21 avril
HANNOIS Gérard le 24 juin
WIART épouse PODEVIN Cathy le 14 août

LA MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

est un titre honorifique accordé aux personnes qui ont élevé des enfants en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs. Elle a été attribuée à la famille Leclerc le 14 juillet 2024

NAISSANCES 2025

RYSEN Apoline née le 27/02
POLLART Iris né le 10/03
VINCENT Alix, Michelle, France née le 08/05
WELLER Cléana née le 09/05
LECOCQ Milo né le 16/07

MARIAGES 2024

WELLER Johann et
POULAIN Laura, le 07/09
LARCANCHÉ Reynald et
BREYNE Virginie le 21/09

PACS 2025

DELEVOYE Loïc et
CONSTANTIN Raluca, le 30/04
VISEUR Guillaume et
PILARCZYK Marie, le 23/07

DÉCÈS 2024

MARONNIER Patrick le 9 janvier
SAISON Lucien le 15 février
SAGOT Dominique le 28 février
GANDOUIN Patrick le 8 mai
FÉLICI Claudette le 22 juillet
VANDEWALLE Rémi le 4 août
MARCOUX Logan le 4 août
ANDRÉ François le 22 septembre
MERCIER Pascale le 30 septembre
KENDZIA Vincent le 9 novembre



AGENDA

- Rentrée des classes...Pensez à réserver le repas le cantine de vos enfants avant le 28 août 13h.

- Le Damier Club d'Aubigny-au-Bac fera sa rentrée le 5 septembre 2025. Les séances auront lieu dorénavant les vendredis à 16h45 à la salle des associations.
- **Réunion publique, animée par la Gendarmerie Nationale, afin de vous informer sur le dispositif de participation citoyenne, le jeudi 18 septembre 2025 à 18h à la salle des fêtes.**
- Réfection de l'enrobé de la RD148 (Rue Dupas et Ponthieu) le 11 septembre 2025.
- Réunion d'information sur les couches lavables, organisée par le Symevad, le vendredi 26 septembre 2025 à 18h (infos : 03 21 74 35 99)
- Prochaines élections municipales : 1^{er} tour le dimanche 15 mars 2026 et 2^{ème} tour le dimanche 22 mars 2026.

AUTRES INFORMATIONS

LES BOÎTES AUX LETTRES ACCESSIBLES EN PÉRIODE HIVERNALE.

A l'approche de l'hiver, les conditions météorologiques risquent de se dégrader très rapidement : la neige, le verglas peuvent rendre les trottoirs dangereux et les boîtes aux lettres inaccessibles. Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers la Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie trottoir attenante à leurs habitations.

Les boîtes aux lettres doivent également se situer à l'entrée des propriétés, c'est-à-dire en bordure de voie ouverte à la circulation publique. La Poste et les facteurs vous remercient !

BIENTÔT DES COMPTEURS D'EAU CONNECTÉS



LES COMPTEURS D'EAU CONNECTÉS
BIENTÔT DÉPLOYÉS SUR LA COMMUNE



Dans les prochaines semaines, la société **GODIN EAU** interviendra à votre domicile pour le compte de L'eau du Douaisis, afin de mettre en fonction votre compteur d'eau connecté. Celui-ci vous permettra de **mieux suivre votre consommation et facilitera la gestion de votre budget eau au quotidien** :



Plus besoin d'être présent lors du relevé de votre compteur, celui-ci est relevé automatiquement même en votre absence.



Plus d'estimation de votre consommation, **vos factures correspondent à ce que vous avez réellement consommé.**



Vous avez accès, **en temps réel**, à votre consommation quotidienne.



Vous pouvez choisir **d'être alerté en cas de fuite ou de consommation excessive**, par SMS, ou mail.

Tout savoir sur l'installation

- 1 Vous serez avertis individuellement par courrier de la période d'équipement de votre compteur. Si celui-ci est accessible, votre présence n'est pas indispensable. Dans le cas contraire, vous devez prendre rendez-vous auprès de la société **GODIN EAU** pour planifier une intervention. Les modalités de prise de rendez-vous seront renseignées dans le courrier que vous recevrez.
- 2 Une fois équipé, votre compteur transmettra votre consommation d'eau en temps réel. Ces données seront récupérées sur un serveur informatique sécurisé.
- 3 10 jours après l'intervention, rendez-vous sur votre espace client (leaududouaisis.com) pour profiter pleinement et gratuitement des nouveaux services !



Retrouvez nous sur :
www.leaududouaisis.com

Pour suivre votre consommation,
scannez le QR et téléchargez
l'application "**toutsurmoneau**"



Remerciements : La municipalité tient à remercier l'entreprise de Pierre Charles Cordonnier, artisan peintre à Aubigny-au-Bac qui a gracieusement réparé un panneau ancien, en béton émaillé qui se trouve adossé au mur de la boulangerie, à l'angle des rues Calmette et Jean Baptiste Gay. Ce type de panneau directionnel devient rare et les artisans capables de les réparer le sont plus encore. Il faut en effet un savoir-faire particulier pour restituer à l'identique les teintes et l'aspect



Avant



Après

émaillé de ce mobilier de voirie d'autrefois. Pour la municipalité, c'est un élément de son patrimoine, dont elle voit la vie prolongée. Merci



Jeu/concours "L'AUBIGNOIS"

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Tél. :

Pour gagner ce panier garni d'une valeur de 35 €, complétez le bulletin et glissez le dans l'urne, disposée à cet effet, à l'accueil de la mairie. Jeu limité à une participation par personne (même nom ou même adresse/Réserve aux Aubignois). Tirage au sort le 26 septembre 2025. Communication des résultats dans votre prochain journal d'information "L'Aubignois". Bonne Chance ! (Gagnant du numéro précédent (01/2024) : M. Luc MACHUREZ)

L'Aubignois, journal municipal d'information/Directeur de publication : Marie-Madeleine LEFEBVRE/Rédacteur en chef : Raphaël CORTÉ/Comité de rédaction : Séverine VAN LOOVEREN/Alexandra ROMAN - Mairie - Place du Général de Gaulle 59265 Aubigny-au-Bac/Tél. 03 27 80 91 40/Mail : mairie@aubigny-au-bac.fr Site : www.aubigny-au-bac.fr